

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
le lundi 12 août 2024 à 19 h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2024
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 juillet 2024
 - 6.2 Dépôt du Rapport annuel de gestion contractuelle 2023
 - 6.3 Dépôt du Rapport annuel de l'application de la Politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels 2023-2024
 - 6.4 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 551-B modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle
 - 6.5 Démission de la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte
 - 6.6 Embauche temporaire d'une conseillère en gestion municipale
 - 6.7 Confirmation des modalités et quote-part municipale du Programme Trio Desjardins pour l'emploi
 - 6.8 ~~Répartition de la composition des sous-catégories d'immeubles non résidentiels~~
 - 6.9 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement
 - 6.10 Adoption de la Politique de gestion de la billetterie en ligne
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Autorisation de paiement d'une formation de pompiers
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Reddition de comptes finale relative au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
 - 8.2 Augmentation de l'allocation budgétaire du contrat de rapiéçage manuel 2024
 - 8.3 Renouvellement de l'entente de déneigement du stationnement de l'Office municipal d'habitation de Stoke - années 2024-2027
 - 8.4 Renouvellement de l'entente de déneigement des stationnements des Sentiers de l'Estrie - années 2024-2027

- 8.5 Octroi d'un contrat de fourniture de ponceaux - 13e rang
- 8.6 Dépôt d'une demande au PAVL 2024 - Volet Sécurisation - Réfection du 6e rang entre la route 216 et la rue Berjac
- 8.7 ~~Dépôt d'une demande au PAVL - Volet Soutien - Reconstruction de l'intersection Baldini et 3e rang~~
- 9. **HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10.1 Adoption du Règlement numéro 620 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 464 de la Municipalité de Stoke
- 10.2 Demande de dérogation pour la construction d'habitations unifamiliales isolées sur deux terrains à être subdivisés au 641 Route 216 (lot 5 854 894)
- 10.3 Demande de dérogation pour la construction d'un bâtiment accessoire de type gazebo au 190, 3e Rang Ouest (lot 5 286 629)
- 11. **CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**
- 11.1 Octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel de projets culturels réalisé en 2023
- 11.2 Demande de soutien financier aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François (Fonds Région et Ruralité)
- 12. **VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**
- 12.1 Transmission de la résolution numéro 24-04-083 dénonçant les frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV
- 12.2 Octroi de subventions pour la location de salles du centre communautaire
- 12.3 Adoption du budget version 3 de l'OMH pour l'année 2024
- 13. **VARIA**
- 14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 12 août 2024 à 19 h. Sont présents, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Jonathan Lemaire, greffier-trésorier adjoint, est également présent et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution
2024-08-124

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Pagé :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Le retrait du point 6.8 concernant la répartition de la composition des sous-catégories d'immeubles non résidentiels
- Le retrait du point 8.7 concernant le dépôt d'une demande au PAVL - Volet Soutien
- Reconstruction de l'intersection Baldini et 3e rang

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-125

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUILLET 2024

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2024 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Six citoyens sont présents. Voici la teneur de la questions posée :

- 1- Quel est le prix des vidanges de fosses septiques?

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le greffier-trésorier dépose le rapport de correspondance reçue entre le 24 juin et le 9 août 2024. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2024-08-126

6.1 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 31 juillet 2024

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 31 juillet 2024 au montant de 496 690,44 \$ comprenant le deuxième versement de la quote-part à la MRC du Val-Saint-François (101 596,65 \$), le versement final et la retenue de garantie relative au contrat de déneigement 2023-2024 (172 338,78 \$) et une portion des coûts d'acquisition de la génératrice du centre communautaire (41 488,73 \$);

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 73 770,86 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Dépôt du Rapport annuel de gestion contractuelle 2023

Conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel de gestion contractuelle de l'année **2023**. Ce rapport sera diffusé sur le site web de la Municipalité.

6.3 Dépôt du Rapport annuel de l'application de la Politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels 2023-2024

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le greffier-trésorier adjoint dépose le rapport annuel d'application de la Politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de l'année 2023-2024. Ce rapport sera diffusé sur le site web de la Municipalité.

6.4 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 551-B modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Pagé à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement numéro 551-B modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle*.

La modification permet de se conformer à la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal afin de favoriser :

- les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres public;

- la rotation des éventuels cocontractants à l'égard de tels contrats lorsque ceux-ci comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais sous le seuil obligeant l'appel d'offres public;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la *Loi*.

Résolution
2024-08-127

6.5 Démission de la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte

ATTENDU la démission de la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte remise au Conseil le 10 juillet 2024 et effective le 9 août 2024;

ATTENDU QUE le processus d'embauche a été entamé pour assurer une relève dans les meilleurs délais;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accepter la démission de Madame Anne Turcotte à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

DE ratifier le mandat de recrutement accordé conformément à la délégation des pouvoirs de dépenser de la directrice générale et greffière-trésorière à Brio RH selon une banque d'heures estimée à 5 544 \$ avant les taxes;

DE révoquer tous les droits d'accès de Madame Turcotte auprès des ministères, de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François et de tout autre fournisseur et partenaire de la Municipalité de Stoke, et ce, à compter de ce jour;

ET DE nommer le greffier-trésorier adjoint Jonathan Lemaire directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'à l'entrée en poste du titulaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-128

6.6 Embauche temporaire d'une conseillère en gestion municipale

ATTENDU la vacance du poste de direction générale et greffe-trésorerie pour une durée indéterminée;

ATTENDU le souhait du Conseil de s'adjoindre les services d'une ressource compétente pour soutenir l'organisation au besoin;

ATTENDU QUE cette ressource peut prendre part au processus d'embauche du titulaire du poste afin d'en évaluer les compétences techniques;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'embaucher Madame Lucie Gendron à titre de conseillère en gestion municipale selon le nombre d'heures requis pour maintenir une prestation de services optimale durant la vacance du poste de direction générale et greffe-trésorerie et accompagner le comité de sélection dans l'embauche du titulaire du poste, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-129

6.7 Confirmation des modalités et quote-part municipale du Programme Trio Desjardins pour l'emploi

ATTENDU les résolutions 2024-03-064 et 2024-07-113 concernant l'embauche d'étudiants via le Programme Trio Desjardins pour l'emploi;

ATTENDU QUE les modalités d'adhésion et de versement de la quote-part de la Municipalité de Stoke doivent être confirmées par résolution du Conseil;

ATTENDU QUE sur les six étudiants embauchés, le programme subventionne le salaire de quatre d'entre eux, subventionne en partie le salaire de l'un d'eux et ne subventionne pas le salaire du dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE confirmer l'acceptation des modalités du Programme Trio Desjardins pour l'emploi de l'année 2024 et le versement de la quote-part municipale d'une valeur totale de 2 560 \$ couvrant les salaires des six étudiants embauchés pour le camp de jour (340 \$ par étudiant subventionné, 400 \$ par étudiant partiellement subventionné et de 800 \$ par étudiant non subventionné).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Répartition de la composition des sous-catégories d'immeubles non résidentiels

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Résolution
2024-08-130

6.9 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement

ATTENDU la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* sanctionnée le 27 mars 2024;

ATTENDU QUE ladite Loi introduit de nouvelles dispositions visant à préciser les obligations de l'employeur en matière de prévention du harcèlement psychologique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'adopter la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

DE distribuer copie de ladite Politique à tous les membres du personnel de la Municipalité de Stoke et de les former conformément à la Loi;

ET DE diffuser ladite Politique sur le site web de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-131

6.10 Adoption de la Politique de gestion de la billetterie en ligne

ATTENDU le recours à une billetterie en ligne pour faciliter les inscriptions citoyennes aux divers évènements de la Municipalité;

ATTENDU QU'il convient de personnaliser les règles et conditions d'utilisation d'une telle plateforme virtuelle selon les besoins municipaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'adopter la Politique de gestion de la billetterie en ligne dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution
2024-08-132

7.1 Autorisation de paiement d'une formation de pompiers

ATTENDU la formation dispensée à la demande du directeur des services incendie le 7 avril dernier par le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke concernant la désincarcération;

ATTENDU QUE les coûts totaux de la formation dépassent la délégation de pouvoir de dépenser des fonctionnaires;

ATTENDU QUE la formation bénéficie d'une subvention du ministère de la Sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser le paiement de la facture numéro C3-001357 au montant de 11 358,35 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-220-00-454

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2024-08-133

8.1 Reddition de comptes finale relative au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

ATTENDU QUE le 21 juin 2021, la Municipalité de Stoke s'est vu accorder une aide financière de 141 088 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des travaux d'isolation du garage municipal, de rénovation de l'hôtel de ville, d'installation d'une génératrice et autres travaux admissibles au centre communautaire dont la somme totale se chiffre à 141 250 \$;

ATTENDU QUE la direction générale a préparé et déposé au Conseil les documents requis aux fins de la reddition de comptes finale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'entériner et confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

DE confirmer que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ET DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) à procéder au rapport d'auditeur externe validant ladite reddition de comptes finale sur la base des coûts réels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-134

8.2 Augmentation de l'allocation budgétaire du contrat de rapiéçage manuel 2024

ATTENDU l'octroi d'un contrat de rapiéçage manuel à Excavation Carlo Lemay avec une allocation budgétaire de 50 000 \$ via la résolution numéro 2024-06-105;

ATTENDU la recommandation du service des travaux publics d'accroître le budget pour améliorer grandement l'état et la sécurité de certaines rues pavées;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'accroître l'allocation budgétaire du contrat de rapiéçage manuel des rues pavées accordé à Excavation Carlo Lemay de 40 000 \$, portant le total de la dépense à 90 000 \$ taxes nettes comprises;

ET D'affecter le Fonds de carrières et sablières aux paiements des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-320-00-521

Résolution
2024-08-135

8.3 Renouvellement de l'entente de déneigement du stationnement de l'Office municipal d'habitation de Stoke - années 2024-2027

ATTENDU QUE l'entente de déneigement du stationnement de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Stoke est échue;

ATTENDU le souhait des parties de renouveler l'entente aux mêmes conditions, et ce, pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE renouveler l'entente de déneigement de l'OMH de Stoke pour les années 2024-2027 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'autoriser le greffier-trésorier adjoint Jonathan Lemaire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-08-136 8.4 **Renouvellement de l'entente de déneigement des stationnements des Sentiers de l'Estrie - années 2024-2027**

ATTENDU QUE l'entente de déneigement des stationnements des Sentiers de l'Estrie (10e, 11e et 14e Rangs) est échue;

ATTENDU le souhait des parties de renouveler l'entente aux mêmes conditions, et ce, pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE renouveler l'entente de déneigement des Sentiers de l'Estrie pour les années 2024-2027 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET D'autoriser le greffier-trésorier adjoint Jonathan Lemaire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-08-137 8.5 **Octroi d'un contrat de fourniture de ponceaux - 13e rang**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour la fourniture de ponceaux dans le cadre des travaux de reconstruction dans le 13e rang de Stoke;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, 2 soumissions conformes ont été déposées;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'accorder le contrat pour la fourniture de ponceaux dans le cadre des travaux de reconstruction dans le 13e rang de Stoke à ARMTECH au montant de 38 056,23 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 2 août 2024;

ET **D'**affecter l'emprunt pour les changements climatiques (Règlement 612) au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 03-310-06-521

Résolution 2024-08-138 8.6 **Dépôt d'une demande au PAVL 2024 - Volet Sécurisation - Réfection du 6e rang entre la route 216 et la rue Berjac**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Jonathan Lemaire, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ET DE certifier que Jonathan Lemaire, directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 Dépôt d'une demande au PAVL - Volet Soutien - Reconstruction de l'intersection Baldini et 3e rang

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution
2024-08-139

10.1 Adoption du Règlement numéro 620 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 464 de la Municipalité de Stoke

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, de modifier son règlement de permis et certificats;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'ajouter un certificat pour le branchement aux égouts et à l'aqueduc;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'ajouter un délai pour la validité des demandes de permis ou certificats, payées et incomplètes.

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné le 13 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'adopter le *Règlement numéro 620 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 464 de la Municipalité de Stoke* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-140

10.2 Demande de dérogation pour la construction d'habitations unifamiliales isolées sur deux terrains à être subdivisés au 641 Route 216 (lot 5 854 894)

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour la construction d'habitations unifamiliales isolées sur deux terrains à être subdivisés au 641 Route 216 (lot 5 854 894);

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement numéro 461* édicte que la largeur minimale doit être de 45,7 mètres et la superficie minimale doit être de 3 716 mètres carrés (article 5.16);

ATTENDU le caractère majeur de la demande de dérogation (32 % de dérogation par rapport à la réglementation en vigueur) et son emplacement en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme en matière de protection des plans d'eau et de préservation de la qualité de l'eau et du milieu (article 3.8);

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance paisible des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré le préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le CCU recommande le refus de la demande;

ATTENDU QUE le conseil a déjà refusé une demande similaire par le passé (résolution 2022-03-060);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE refuser la demande de dérogation mineure pour la construction d'habitations unifamiliales isolées sur deux terrains à être subdivisés au 641 Route 216 (lot 5 854 894).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-141

10.3 Demande de dérogation pour la construction d'un bâtiment accessoire de type gazebo au 190, 3e Rang Ouest (lot 5 286 629)

ATTENDU la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire de type gazebo au 190, 3e Rang Ouest (lot 5 286 629);

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage numéro 460* édicte que la superficie maximale d'un bâtiment accessoire de type gazebo est de 20 mètres carrés et que l'aménagement d'un espace habitable y est interdit.;

ATTENDU le caractère mineur de la demande de dérogation;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance paisible des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré le préjudice sérieux de l'application stricte de la réglementation municipale concernant l'emplacement aménagé près de la piscine creusée pour la construction projetée;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'actualiser l'article 4.14 du Règlement de zonage numéro 460 concernant l'espace habitable dans un bâtiment accessoire avec les normes des incendies et règlements provinciaux en vigueur;

ATTENDU QUE le CCU recommande en partie l'acceptation de la demande;

En conséquence, il est proposé par Mélissa Théberge

DE faire droit à la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire de type gazebo au 190, 3e Rang Ouest (lot 5 286 629);

DE refuser la demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'un espace habitable dans ledit bâtiment;

ET DE planifier la modification de la réglementation municipale en vigueur afin de permettre ce genre de bâtiments sur le territoire de Stoke.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution
2024-08-142

11.1 Octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel de projets culturels réalisé en 2023

ATTENDU l'appel de projets réalisé en 2023 par le Comité culturel;

ATTENDU QUE l'un des projets retenus par le Comité culturel a été suspendu en 2023 par le demandeur qui se dit maintenant prêt à réaliser son projet;

ATTENDU QUE le Comité culturel maintient sa recommandation d'octroi de la subvention;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accorder une subvention au montant de 500 \$ au Bouquet de Verre pour son projet de Vitrine pour le refuge personnalisé pour un dernier repos;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-143

11.2 Demande de soutien financier aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François (Fonds Région et Ruralité)

ATTENDU le Fonds Région et Ruralité (FRR) de la MRC du Val-Saint-François pour le soutien financier à des projets structurants dont une somme de 27 000 \$ est disponible et réservée à la Municipalité de Stoke;

ATTENDU le projet de construction d'espaces d'entreposage dédiés aux organismes locaux au parc 3R;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE déposer une demande de soutien financier au FRR à la MRC du Val-Saint-François pour la construction d'espaces d'entreposage dédiés aux organismes locaux au parc 3R pour une somme estimée à 20 000 \$;

ET D'autoriser la direction générale et greffe-trésorerie, ou son adjoint en son absence, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2024-08-144

12.1 Transmission de la résolution numéro 24-04-083 dénonçant les frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu, par la résolution numéro 24-04-083, une demande d'appui de la MRC de Rouville, laquelle se lit comme suit :

« Considérant que la MRC de Rouville désire implanter la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) afin de financer une partie du Service régional de transport collectif à la demande Axel, la mobilité future;

Considérant que, dans la proposition d'entente pour la perception et le recouvrement de la TIV, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige des frais uniques de mise en œuvre d'un montant de 202 202 \$;

Considérant que ces frais de mise en œuvre sont excessivement élevés, et ce, sans explication et justification de la part de la SAAQ;

Considérant que la SAAQ exige le même montant de frais de mise en œuvre pour toutes les villes ou les MRC qui désirent percevoir la TIV sans prendre en compte la situation démographique de celles-ci;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Adam, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu que le conseil de la MRC de Rouville :

- *Dénonce les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre et nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;*
- *Demande à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;*
- *Transmette copie de la présente résolution à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;*
- *Sollicite l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboîter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville. »*

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville et sollicite l'appui des municipalités de son territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'appuyer la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville;

DE dénoncer les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre et nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;

DE demander à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;

ET DE transmettre copie de la présente résolution d'appui à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-145

12.2 Octroi de subventions pour la location de salles du centre communautaire

ATTENDU les demandes de subventions reçues pour la tenue de cours divers au centre communautaire pour la session automne 2024;

En conséquence, il est proposé par Denis Pagé

D'accorder les subventions suivantes :

- 480 \$ à la FADOQ pour les cours de yoga sur chaise (40 \$ par cours pour 12 cours);
- le tarif résident au Club de danse Country Estrie, et ce, pour une location à l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-08-146

12.3 Adoption du budget version 3 de l'OMH pour l'année 2024

ATTENDU le budget version 3 de l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'approuver le budget version 3 de l'année 2024 en date du 22 juillet 2024, portant la quote-part de la Municipalité à 793 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Six citoyens encore présents. Voici la teneur des questions posées :

- 1- À quel moment doit-on procéder à une demande de dérogation mineure?
- 2- Quelles sont les étapes prévues après l'acceptation d'une demande de dérogation mineure?

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 19 h 47.

Luc Cayer
Maire

Jonathan Lemaire
Greffier-trésorier

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire